



Reduire son temps de travail pour cumuler 2 mi-temps

Par **skiwi**, le **24/02/2009** à **15:32**

Bonjour,rnrnJe suis en CDI depuis quelques années,je travaille 39h/semaine.rnLe métier me plait mais le rythme dans cette entreprise est très soutenue et demande beaucoup d'efforts physiques. J'ai des problèmes de santé dut à ça (épuisement, dorsalgie,sciatique, hernie)rnFinancièrement je ne peux pas demander la reduction de mon temps de travail.rnJe ne veux pas prendre le risque de démissionner.J'envisage de passer à mi-temps et trouver un autre travail moins fatigant à mi-temps aussi.rnEst-ce possible selon la loi?rnMon employeur actuel a t-il le droit de refuser?rnSi c'est le cas,la médecine du travail peut-elle m'appuyer?rnEst-ce que L'ANPE peut me renseigner sur mes droits?rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **milou**, le **27/02/2009** à **12:17**

Bonjour,rnVous pouvez bien sûr proposer à votre employeur actuel de passer à temps partiel mais il est tout à fait en droit de refuser... La réduction (ou l'augmentation) du temps de travail correspond à une modification du contrat de travail qui nécessite l'accord des deux parties.rnSi votre employeur accepte, vous aurez la possibilité de trouver un autre mi-temps dans une autre entreprise, mais sous réserve de veiller à ne pas travailler pour une entreprise concurrente... De même, vous devrez respecter la durée maximale du travail hebdomadaire.